



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

063-200071199-20180328-CCPL\_2018\_43-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/04/2018

Publication : 10/04/2018

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
COMMUNAUTE DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE

Nombre de membres	
Effectif légal	Présents ou représentés
<b>38</b>	37 dont 3 pouvoirs

Date de convocation : 20 mars 2018  
Date d'affichage : 20 mars 2018

**SEANCE DU 28 MARS 2018**

L'an deux mille dix-huit, le vingt-huit du mois de mars, à dix-huit heures trente, le conseil de la Communauté de communes Plaine Limagne s'est réuni en séance publique à la salle des fêtes de Chaptuzat.

**Présents avec voix délibérante :**

Stéphane BARDIN, Gisèle BOISSIER, Josette BREYSSE, Roland BUFFET, Yolande BURETTE, Marc CARRIAS, Stéphane CHABANON, Luc CHAPUT, Didier CHASSAIN, Sandrine COUTURAT, Jeanne DEBITON, André DEMAY, Claude DENIER (suppléant de Jean-Claude PAPUT), Christian DESSAPTLAROSE, Bernard FERRIERE, Fabienne GASTON, Daniel GORCE (suppléant de Éric GOLD), Jean-Marie GRENET, Bertrand HANOTEAU, Robert IMBAUD, Colette JOURDAN, Pascal LABBE, Roland LAPLACE, Philippe LE PONT, Pierre LYAN, Michel MACHEBOEUF, Gilles MAS, Jean-Jacques MATHILLON, Robert MOLLARD (suppléant de François-Xavier PERRAUD), Laurent PLANCHE (suppléant de Gilles BOURDIER), Yves RAILLERE, Claude RAYNAUD, Pascal ROUGIER, Guy TIXIER.

**Absents ayant donné un pouvoir :**

Christelle CHAMPOMIER a donné pouvoir à Jeanne DEBITON  
Jean-Claude MOLINIER a donné pouvoir à Stéphane BARDIN  
David MOURNET a donné pouvoir à Yves RAILLERE

**Absents représentés :**

Gilles BOURDIER  
Christelle CHAMPOMIER  
Éric GOLD  
Jean-Claude MOLINIER  
David MOURNET  
Jean-Claude PAPUT  
François-Xavier PERRAUD

**Absents :**

Roland GENESTIER

**Secrétaire de séance :** M. Stéphane CHABANON

**Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.**

**Délibération n°2018-43 : BUDGET ANNEXE ZA LHERAT**

**Rapporteur :** Christian DESSAPTLAROSE

Monsieur le Vice-Président donne lecture à l'assemblée de ce budget annexe.

Après examen du budget annexe, Monsieur le Vice-Président propose au conseil communautaire d'approuver ce budget qui s'équilibre :

- En section de fonctionnement : 723 107,42 €
- En section d'investissement : 651 433,28 € en dépenses et 682 407,42 € en recettes (suréquilibre de 30 974,14 €).

→ Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- d'adopter le projet du budget primitif 2018 du budget annexe ZA Lhérat tel qu'il a été présenté par chapitre en fonctionnement et en investissement.

Délibéré les an, mois et jour ci-dessus.  
Au Registre sont les signatures  
Pour extrait certifié conforme

Certifiée exécutoire  
A Aigueperse, le 10/04/2018  
Le Président,

Le Président,

Claude RAYNAUD

